

## AUDIENCE SNEP-FSU VERSAILLES / RECTORAT

9 juillet 2019

### SECOURISME

Le PSC1 est un prérequis à l'obtention du CAPEPS. Cela est une évidence puisque l'EPS est sans doute la discipline où les enseignants sont les plus susceptibles d'être confrontés à des cas de traumatismes ou de malaises.

Les référentiels de premiers secours sont actualisés tous les 4 ans, il nous paraît donc essentiel de permettre aux enseignants de mettre à jour les connaissances et les compétences aux gestes de premiers secours.

#### **Le SNEP-FSU propose donc :**

- D'effectuer un recensement des dates d'obtention du PSC1 des professeurs d'EPS afin de prioriser un public cible (le plus éloigné de leur dernière formation).
- De permettre à tous les professeurs d'EPS d'avoir un stage à public désigné pour une remise à niveau des gestes au moins tous les quatre ans, dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue et hors des formations disciplinaires du PAF.
- Que les professeurs d'EPS, moniteurs PSC1, soient en charge de la formation de leurs collègues, puisqu'ils sont plus enclins à connaître les problèmes spécifiques du métier.
- Que les moniteurs PSC1 aient la possibilité d'avoir des décharges de service pour encadrer les sessions à destination des professeurs d'EPS.

Par ailleurs, le PSC1 est inscrit au socle commun de connaissances, de compétences et de culture depuis 2005, il a toute sa place dans le cadre des parcours avenir et des parcours citoyen des collégiens, aussi il nous semble nécessaire de permettre au plus grand nombre d'élèves possible de suivre les formations au PSC1.

Les services académiques recommandent que tous les élèves de 3<sup>ème</sup> sortent du collège avec la formation aux GQS (gestes qui sauvent). Si nous considérons que ces formations peuvent être une initiation intéressante, elles ne doivent pas se substituer aux formations PSC1.

#### **Pour cela, le SNEP-FSU demande que :**

- Davantage de sessions de monitorat au PSC1 soient accessibles à un maximum d'enseignants.
- Les enveloppes d'heures attribuées au projet secourisme aux établissements pour les formations PSC1 soient abondées.
- Que les sessions de PSC1 pour les élèves puissent être assurées en décharge de service par les moniteurs PSC1.